

M. Gagné, en réponse à une lettre de celui-ci datée du 30 décembre, pour lui annoncer, presque trois mois plus tard, que son contrat était annulé et qu'il était simplement malchanceux. Si ces détails sont exacts c'était une façon très injuste, il me semble, de traiter un homme qui exploitait ce service depuis trente ans. En outre, la première chose à faire aurait dû être au moins de lui offrir l'occasion d'exploiter le nouveau service aux mêmes conditions ou aux conditions analogues offertes aux autres soumissionnaires. Franchement, je suis fort ému, de même que l'honorable député de Lévis, de cette affaire. Je crois que cet homme a été victime d'une injustice.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, le monsieur Gagné dont parle l'honorable député exploitait ce service depuis un certain nombre d'années avec un petit navire incapable de transporter des automobiles ou des machines agricoles. Au début de l'année un M. Lavoie a offert d'assurer le service avec un navire capable de transporter automobiles et tracteurs. Le 2 mars, la commission maritime a écrit à M. Gagné pour le mettre au courant de la situation et lui annoncer que, vu la supériorité du navire de M. Lavoie, son contrat ne lui serait pas renouvelé. C'était deux mois avant l'établissement du service. Il est vrai que le délai n'était pas considérable. Mais l'autre offre n'avait été reçue que récemment et on n'avait guère le temps de l'examiner.

La Commission a toujours essayé d'attribuer ces services sur le plan local quand c'était possible. En l'occurrence, l'ancien entrepreneur et l'entrepreneur actuel viennent de la région. Le 19 mars, M. Gagné, l'ancien entrepreneur, a accusé réception de la lettre de la Commission. Tout en exprimant sa déception du peu de délai et de l'adjudication du contrat à un autre, il n'a pas mentionné qu'il pouvait fournir un plus gros bateau.

L'hon. M. Chevrier: Pourquoi ne lui a-t-on pas ménagé l'occasion d'approvisionner le navire? C'est l'usage qu'a suivi la Commission maritime pendant des années.

L'hon. M. Hees: Si son bateau avait été aussi gros et utile que celui de M. Lavoie, il aurait sans doute obtenu le contrat. On sait bien qu'il n'avait pas un tel bateau, qu'il n'avait que le bateau en question et qu'il ne pouvait assurer le service en cause. Par suite, dans l'intérêt des usagers du traversier, on a eu recours au bateau qui est meilleur et plus utile.

L'hon. M. Chevrier: Pourquoi ne lui a-t-on pas fourni une chance de soumissionner à l'égard du nouveau navire?

L'hon. M. Hees: Les autres habitants de l'île le savaient bien. Ils étaient au courant de la question. Tous la connaissaient et en parlaient.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre voudrait-il répondre à ma question?

L'hon. M. Hees: Il en a eu la chance. Lorsqu'il a été mis au courant deux mois auparavant, s'il avait offert un navire comparable, pour le service, on lui aurait certes donné toute possibilité de soumissionner mais il ne l'a pas fait.

L'hon. M. Chevrier: Ce ne sont pas les faits. En réalité, lorsque ce fut le temps d'instituer le nouveau service on ne lui a pas donné la chance de soumissionner. Les circonstances et les faits le montrent. Le ministre confirme l'existence de cet état de choses dans la réponse qu'il fournit maintenant, car la Commission maritime a eu pour habitude, quand un service comme celui-ci venait à prendre fin, de donner à l'ancien exploitant une chance de soumissionner à l'égard du nouvel outillage.

L'hon. M. Hees: Comme je l'ai dit, on savait très bien que ce monsieur, M. Gagné, ne possédait pas le bateau approprié. S'il avait eu un bateau qui convenait, il aurait certes eu toutes les chances. Quand il a été avisé deux mois avant l'expiration du contrat, s'il s'était présenté en disant "Je peux fournir un meilleur bateau qui pourra assurer le service dont ont besoin les habitants de cette région", il aurait, bien entendu, obtenu la chance de soumissionner. Mais il ne l'a pas fait. Tous les intéressés savent très bien qu'il n'avait pas de bateau. Je ne crois pas que le député veuille que la population de la région ait à se contenter d'un service inférieur alors qu'elle dispose d'un meilleur service.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre est juste un peu trop suave dans ce cas pour s'en tirer ainsi. Je puis lui dire exactement ce qui est arrivé. En fait, le nouveau titulaire est un partisan énergique de l'administration du ministre.

M. Ricard: Qu'y a-t-il de mal à cela?

L'hon. M. Chevrier: Ceci; on aurait dû donner à l'autre homme la possibilité de présenter sa soumission, d'autant plus qu'il avait assuré le service pendant trente ans.

Une voix: Bien fait pour lui!

L'hon. M. Chevrier: J'entends cette interruption venant de l'autre extrémité de la chambre disant que c'est bien fait pour lui. Si c'est ça la politique de nos vis-à-vis,— "c'est bien fait pour eux, parce qu'ils ont voté pour les libéraux",—il est bon que nous le sachions. J'affirme que sa politique n'est pas la politique qui devrait être pratiquée par